



**DATE : 31 MAI 2017 – 20h00**

Séance du Conseil général sous la présidence de **M. Marco Bezzola**, Président du Conseil général.

**M. le Président** salue les Conseillers généraux présents, le Conseil communal, les représentants de la presse et le public.

Le Conseil général a été convoqué par lettre personnelle, conformément à l'art. 38 de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980, état au 1<sup>er</sup> février 2017. Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation.

Selon l'art. 12 de la Loi sur les communes, les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du présent procès-verbal.

#### **SCRUTATEURS**

Mmes et M. Ariane Baudois, Sylvie Hasler et Jocelyn Rey.

#### **CONSEIL GENERAL**

Sont excusés : Mme et MM. Katja Nucifora, Yves Blanc, Julien Favre et Jollan Gorret.

56 Conseillers généraux sont présents, aussi la majorité se situe à 29 voix.

Le quorum étant atteint, **M. le Président** déclare cette assemblée valablement constituée et apte à délibérer.

#### **CONSEIL COMMUNAL**

Le Conseil communal est présent in corpore.

#### **ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 avril 2017.
2. Communications du Conseil communal.
3. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 540'000.00 TTC pour l'achat d'un véhicule tonne-pompe pour le CSPi Estavayer.
4. Adoption de la nouvelle convention entre les communes de la Broye et les services de logopédie, psychologie et psychomotricité de la Broye.
5. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 60'000.00 TTC pour la modification du système de communication avec les stations de pompage à la STEP.
6. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 53'000.00 TTC pour le changement des moteurs des vis de relevage de la STEP.
7. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 299'000.00 TTC pour le remplacement de la première table d'égouttage à la STEP.
8. Comptes 2016.
9. Rapport de gestion 2016.
10. Divers.

DATE : 31 MAI 2017 – 20h00

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque sur l'ordre du jour.

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 AVRIL 2017**

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

**M. le Président** donne la parole au Conseil communal.

**M. André Losey**, Syndic, communique :

**Réponses à diverses questions du Conseil général**

Nous pouvons vous donner les réponses suivantes à quelques questions posées par les Conseillers généraux lors des dernières séances du Conseil général :

- **Séance du 3 octobre 2016** : M. Carlens demande au Conseil communal d'étudier la possibilité d'acquérir la sculpture qui était présentée lors de la Fête fédérale de lutte.  
*Le Conseil communal a rencontré la réalisatrice de la sculpture, en compagnie du Président du Comité d'organisation, M. Albert Bachmann, le 12 décembre 2016. Lors de la Fête, le Conseil communal s'était intéressé à cette œuvre et un prix de CHF 60'000.00 avait été articulé. Lors de la rencontre du 12 décembre 2016, le prix revendiqué par la sculptrice était de CHF 120'000.00, non-négociable, et justifié par l'important travail réalisé. Le Conseil communal a écrit à la sculptrice fin décembre pour lui faire une offre d'un montant de CHF 60'000.00, sous réserve de l'accord du Conseil général. Ce prix représente déjà un montant conséquent mais a été jugé correct pour cette sculpture en bronze. Nous sommes dans l'attente de sa réponse, tout en étant conscients que la sculptrice essaie de revendre son œuvre ailleurs, au prix souhaité ;*
- **Séance du 2 décembre 2016** : Mme Singy demande d'entretenir le sentier de la Place Nova Friburgo.  
*Suite aux travaux en lien avec la nouvelle pisciculture, les paysagistes ont réensemencé le secteur. Les sentiers sont entretenus régulièrement ;*
- **Séance du 2 décembre 2016** : M. Catillaz demande la sécurisation du bas des escaliers des Egralets car des vélos les descendent.  
*Le Conseil communal rappelle qu'il est interdit aux cyclistes d'emprunter des escaliers. Il ne souhaite pas sécuriser ces escaliers en particulier car cela devrait être fait partout ensuite. Notre Police communale veille au respect de ces dispositions ;*
- **Séance du 5 avril 2017** : M. Bondallaz formule plusieurs remarques sur le nouveau règlement de stationnement.  
*Depuis l'entrée en vigueur de ce règlement, en automne dernier, la commune a reçu quelques remarques et commentaires. Le Conseil communal a décidé d'attendre le déroulement d'une année complète avec ce nouveau règlement et de recenser les remarques. Ces dernières seront ensuite analysées par la Commission interne de circulation qui étudiera l'opportunité de proposer des adaptations ;*

DATE : 31 MAI 2017 – 20h00

- **Séance du 5 avril 2017** : M. Catillaz demande, vu la taille de la nouvelle commune, s'il ne serait pas opportun d'ouvrir les bureaux communaux durant la saison estivale également l'après-midi.  
*Le Conseil communal a analysé cette problématique et, pour cette année, il a été décidé de proposer les horaires suivants du lundi 10 juillet au vendredi 18 août 2017 : ouverture tous les matins selon l'horaire usuel de 08h30 à 11h30, fermeture les après-midi à l'exception du jeudi où l'accueil communal sera ouvert de 14h00 à 19h00. Nous avons jugé que cette solution était un bon compromis permettant d'une part aux citoyens d'atteindre la commune tous les jours, y compris un après-midi jusqu'à 19h00, ce qui est apprécié. D'autre part, cela allège les heures d'ouverture au cœur des vacances scolaires estivales, qui est traditionnellement une période plus calme, ce qui permet aussi aux employés d'administration de reprendre des heures en profitant de leurs après-midi ;*
- **Séance du 5 avril 2017** : Mme Vorlet demande au Conseil communal de se positionner concernant l'utilisation et le fonctionnement des piliers publics dans les villages suite à la fusion.  
*Le Conseil communal a décidé en début d'année de conserver le pilier public situé devant le siège de l'Administration communale à Estavayer-le-Lac comme pilier public officiel. Une information concernant cette décision a été affichée dans chaque ancien pilier. Il était prévu d'analyser la situation après quelques mois. Suite à l'intervention de Mme Vorlet, un courrier a été envoyé à chaque USL ainsi qu'aux sociétés locales des villages sans USL pour leur demander leur intérêt à reprendre la gestion de ces piliers. La responsabilité et l'entretien des anciens piliers leur seront transférés en cas d'intérêt et, dans le cas contraire, les piliers concernés seront enlevés.*

**M. Jean-Claude Votta**, Conseiller communal, communique :

**Constructions de terrains de football et d'un bâtiment de services**

Suite aux questions soulevées lors de la dernière séance du Conseil général, nous pouvons vous donner les informations suivantes concernant le projet cité en titre.

Le dossier est en cours de finalisation chez l'ingénieur mandaté, le bureau Sabert, en vue de l'appel d'offres qui sera lancé fin juin en procédure ouverte et en entreprise totale. Les offres seront de retour à la commune fin août pour une adjudication prévue en octobre et une finalisation définitive du projet pour fin janvier 2018, suivie de la mise à l'enquête. Les travaux pourront commencer une fois le permis obtenu et dureront un peu plus d'une année. Par rapport à l'étude préliminaire, les points suivants ont été modifiés :

- Place de parc 100% en enrobé, l'étude préliminaire prévoyait 50% seulement. Ce choix a été fait pour des raisons d'entretien à long terme. Si le coût est trop important, cela pourra être modifié par la suite. Une variante pavés-gazon est aussi possible, à voir selon le coût;
- Eclairage LED demandé avec aussi la possibilité de descendre les éclairages pour l'entretien;
- Garage pour réduire les engins d'entretien et le stock de matériel;
- Zone de stockage des buts hors terrain;
- Cuisine modifiée selon les remarques des utilisateurs d'Avenches. Le budget fixe a été augmenté pour permettre le choix de l'entreprise par le maître d'ouvrage (entreprise locale choisie par la commune ou entreprise générale);
- Mobilier intérieur de la buvette. Budget fixe défini pour permettre le choix de l'entreprise par le maître d'ouvrage (entreprise locale choisie par la commune ou entreprise générale);
- Surpresseur pour l'arrosage automatique.

Le bâtiment sera en Minergie P, les drainages et l'arrosage des terrains sont prévus dans le projet. L'appel d'offres est prévu en entreprise totale (terrains et bâtiment). Il est difficile de séparer les terrains et le bâtiment compte tenu de la proximité et de l'imbrication des éléments.

Le Conseil communal va prendre contact avec le FC Estavayer-le-Lac pour lui présenter le projet et définir avec lui des modalités d'exploitation du site.

DATE : 31 MAI 2017 – 20h00

**3. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 540'000.00 TTC POUR L'ACHAT D'UN VEHICULE TONNE-POMPE POUR LE CSPI ESTAVAYER**

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

**M. Pierre-Alain Joye**, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière a pris connaissance du message relatif à cet investissement lors de sa séance du 10 mai 2017. M. le Conseiller communal Samuel Ménétreay a répondu de manière transparente et compétente aux quelques questions de la Commission. Après discussion, à l'unanimité des membres présents, elle recommande d'accepter cet achat car - cet investissement découle d'une obligation légale (la Commune d'Estavayer doit pouvoir assurer la sécurité-incendie de son territoire en tout temps malgré l'engagement du CR sur un autre sinistre dans le district) - le véhicule correspond aux besoins de la commune - le prix d'acquisition du véhicule a été négocié directement par l'ECAB, ce qui a permis d'obtenir des conditions financières très intéressantes - l'ECAB (pour 40 %) ainsi que les autres communes faisant partie du corps des sapeurs-pompiers intercommunal d'Estavayer vont également participer financièrement à l'achat de ce véhicule. La Commission financière accepte à l'unanimité des membres présents le message no 5 du Conseil communal au Conseil général qui demande l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 540'000.00 TTC pour l'achat d'un véhicule tonne-pompe pour le CSPI Estavayer.

**M. Samuel Ménétreay**, rapporteur du Conseil communal, n'a rien à ajouter.

**M. Jean-Marc Berset**, au nom du groupe BMR, informe qu'il est relativement peu facile de se prononcer sur des investissements sans avoir une vision des dépenses futures. Ils aimeraient disposer d'une planification financière des investissements ainsi que d'un récapitulatif de ceux-ci. Néanmoins, le groupe BMR est favorable au crédit d'investissement de CHF 540'000.00 pour l'achat d'un véhicule tonne-pompe pour le CSPI Estavayer.

**M. Philippe Aegerter**, Conseiller communal, répond qu'effectivement il s'agit d'un travail que le Conseil communal va entreprendre d'évaluer les budgets et les investissements déjà votés dans les anciennes communes et dont la réalisation n'a pas encore débuté ainsi que ceux qui sont présumés et ont été préparés par les communes. Pour l'instant, le Conseil communal prépare le plan de législature et, par la suite, il s'attèlera à établir ce tableau des investissements.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 540'000.00 TTC pour l'achat d'un véhicule tonne-pompe pour le CSPI Estavayer est accepté à l'unanimité.

**4. ADOPTION DE LA NOUVELLE CONVENTION ENTRE LES COMMUNES DE LA BROYE ET LES SERVICES DE LOGOPEDIE, PSYCHOLOGIE ET PSYCHOMOTRICITE DE LA BROYE**

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

**M. Conrad Castaldi**, rapporteur de la Commission financière, relève que cette dernière a pris connaissance du message pour l'adoption de la nouvelle convention. Celle-ci n'a aucune influence financière pour la commune car cela ne concerne que le changement de nom sans modification de mandat pour les prestations actuellement fournies par le CEP. Suite à ces informations, la Commission financière accepte à l'unanimité l'adoption de la nouvelle convention entre les communes de la Broye et les services de logopédie, psychologie et psychomotricité de la Broye.

DATE : 31 MAI 2017 – 20h00

**Mme Marlis Schwarzentrub**, rapporteur du Conseil communal, confirme les propos de M. Castaldi et souligne que c'est suite à la fusion des communes que cette nouvelle convention doit être signée avec le CEP mais cela est également dû à la nouvelle loi scolaire. Par le passé, c'est l'Inspecteur qui siégeait au Comité, maintenant ce sera le Directeur du CO et un représentant des RE par bassin versant ; ces modifications sont vraiment liées à la nouvelle loi scolaire. Cette convention ne change rien du tout au niveau des dépenses qui sont des dépenses liées par rapport aux enfants scolarisés au CEP. Elle reste à disposition en cas de question ou remarque.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, l'adoption de la nouvelle convention entre les communes de la Broye et les services de logopédie, psychologie et psychomotricité de la Broye est acceptée à l'unanimité.

**5. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 60'000.00 TTC POUR LA MODIFICATION DU SYSTEME DE COMMUNICATION AVEC LES STATIONS DE POMPAGE A LA STEP**

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

**M. Francis Duruz**, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière, lors de sa séance du 10 mai, a rencontré M. Joseph Borcard, responsable du dossier, qui a répondu à toutes les questions posées. Le financement de la mise à jour du système de communication ne pose pas de problème pour les finances communales. A l'unanimité, la Commission financière propose au Conseil général d'accepter cet investissement. En marge du message, la Commission financière propose au Conseil communal d'émettre une demande d'offres aux différents opérateurs de télécommunications afin de trouver un forfait d'abonnement économiquement avantageux pour la commune.

**M. Joseph Borcard**, rapporteur du Conseil communal, fait une remarque préliminaire concernant l'ensemble des messages qu'il va présenter ce soir à savoir que les crédits d'investissement globaux de l'ERES ont été acceptés par le Comité directeur le 25 avril et par l'assemblée des délégués des communes-membres de l'ERES le 11 mai. Toutes les communes-membres de l'ERES ont accepté à ce jour les crédits qui sont à leur charge à l'exception de la Commune d'Estavayer. Dans le message relatif à la modification du système de communication, on constate que la participation de la Commune d'Estavayer s'élève à 75% alors que dans le message du remplacement de la table d'égouttage, cette participation s'élève à 93%. La raison de cette différence est qu'ELSA est dotée de son propre prétraitement des eaux, ce qui fait qu'ELSA ne participe pas aux investissements du traitement primaire ; elle participe uniquement aux traitements secondaire et tertiaire.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 60'000.00 TTC pour la modification du système de communication avec les stations de pompage à la STEP est accepté à l'unanimité.

**6. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 53'000.00 TTC POUR LE CHANGEMENT DES MOTEURS DES VIS DE RELEVAGE DE LA STEP**

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

DATE : 31 MAI 2017 – 20h00

**M. Francis Duruz**, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière, lors de sa séance du 10 mai, a rencontré M. Joseph Borcard, responsable du dossier, qui a répondu à toutes les questions posées. Il a précisé que c'est un investissement d'entretien et de mise à niveau de l'installation. Le financement du changement des moteurs des vis de relevage de la STEP ne pose pas de problème pour les finances communales. A l'unanimité, la Commission financière propose au Conseil général d'accepter cet investissement.

**M. Joseph Borcard**, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire à ajouter.

**Mme Rose-Marie Rodriguez**, Conseillère générale, relève que, dans les messages présentés dans le cadre de la STEP, il apparaît qu'il y a des clefs de répartition différentes en fonction du traitement. Elle demande comment ces clefs ont été décidées et s'il ne serait peut-être pas d'actualité de les rediscuter.

**M. Joseph Borcard**, Conseiller communal, relève qu'il a déjà donné une partie de la réponse précédemment. Il indique toutefois que le taux de 75% pour Estavayer se calcule notamment en fonction de la charge polluante et selon des calculs mathématiques très compliqués. Il ne peut pas répondre précisément comment les pourcentages sont calculés entre les communes. Il va se renseigner auprès de l'Ingénieur de ville responsable et donnera une réponse ultérieurement.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 53'000.00 TTC pour le changement des moteurs des vis de relevage de la STEP est accepté à l'unanimité.

**7. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 299'000.00 TTC POUR LE REMPLACEMENT DE LA PREMIERE TABLE D'EGOUTTAGE A LA STEP**

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

**M. Francis Duruz**, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière, lors de sa séance du 10 mai, a rencontré M. Joseph Borcard, responsable du dossier, qui a répondu à toutes les questions posées. La Commission financière demande qu'une photo ou illustration soit jointe au message lors d'une prochaine demande d'octroi de crédit pour le financement d'un objet peu courant. Le financement du remplacement de la première table d'égouttage ne pose pas de problème pour les finances communales. A l'unanimité, la Commission financière propose au Conseil général d'accepter cet investissement.

**M. Joseph Borcard**, rapporteur du Conseil communal, informe qu'il a fait le nécessaire afin d'adresser hier une photo à tous les membres du Conseil général par mail et dorénavant cela sera fait avec le message.

**M. Francis Duruz**, Conseiller général, relève qu'il avait déjà écrit son intervention avant de recevoir le mail avec les photos.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 299'000.00 TTC pour le remplacement de la première table d'égouttage à la STEP est accepté à l'unanimité.

DATE : 31 MAI 2017 – 20h00

**8. COMPTES 2016**

Avant de commencer l'examen des comptes, **M. le Président** donne quelques informations. D'abord, il va proposer l'entrée en matière. S'il n'y a pas de remarque, les comptes des anciennes communes seront présentés les uns après les autres par ordre alphabétique. La parole sera à chaque fois donnée au Conseiller communal responsable, M. Aegerter, puis à un représentant de la commune concernée pour la lecture du rapport établi par l'ancienne Commission financière. Suivra le débat et finalement le vote sur les comptes pour chaque ancienne commune.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, informe, en préambule, que les comptes des 7 communes fusionnées étant tous excédentaires et ces dernières ayant généralement bien maîtrisé leurs charges, il ne va pas donner d'explication sur les comptes de fonctionnement. De manière générale, on peut dire aussi que, pour toutes les communes, les rentrées fiscales ont été toutes supérieures aux montants budgétés et de manière spectaculaire pour certaines, ce qui explique les excédents. Il souligne que les Conseillers généraux peuvent constater dans les tableaux remis qu'il a été demandé aux boursières et boursier anciens de procéder à des amortissements supplémentaires de manière à diminuer les bénéfiques et d'amortir les investissements qui seront consolidés aux comptes 2017. Par ailleurs, les Commissions financières ont épluché ces comptes après qu'ils ont été dûment contrôlés par les fiduciaires, organes de contrôle. D'ailleurs, leurs rapports respectifs ont été transmis aux Conseillers généraux. Pour chaque commune, il fera un bref commentaire sur leur situation bilantielle, c'est-à-dire sur leurs fonds propres par rapport au total de leur bilan. Dans le message reçu du Conseil communal, le ratio dette/bilan doit être idéalement le plus bas possible. Celui qu'il va donner ce soir, à titre indicatif, doit à contrario, être le plus haut possible car il indique le taux de couverture des actifs du bilan par les fonds propres.

**Comptes de l'ancienne Commune de Bussy**

Conformément aux chiffres du message du Conseil communal, le résultat brut structurel est de CHF 635'241.52 ce qui a permis de faire des amortissements supplémentaires de CHF 632'944.90, ce qui fait un résultat net de CHF 2'296.62.

**Bilan de Bussy**

Réserves : CHF 758'000.00  
 Fortune : CHF 861'000.00  
 Total des fonds propres : CHF 1'619'000.00  
 Total du bilan : CHF 3'000'000.00  
 Ratio : 54%

**M. Pierre-Alain Joye**, rapporteur de l'ancienne Commission financière de Bussy, donne lecture du rapport :

« La Commission s'est réunie au complet le mercredi 12 avril 2017 à l'ancien bureau communal de Bussy pour le contrôle des comptes 2016 de la Commune de Bussy. La séance est ouverte à 20h00 par M. Eric Chassot accompagné de la boursière : la Commission est au complet. La présentation des comptes 2016 a commencé par la lecture du bilan, pour lequel la Commission a demandé des éclaircissements, notamment pour le compte « débiteurs d'impôts » négatif à -CHF 238'000.00 (dû à un versement anticipé décrit dans le paragraphe dévolu au fonctionnement) et les nouveaux emprunts alors que des liquidités sont disponibles ; les réponses ont permis de clarifier tous les points questionnés. Le bilan présente un bénéfice de CHF 2'296.00.

DATE : 31 MAI 2017 – 20h00

Dans les comptes de fonctionnement, la Commission constate que la préparation de la fusion a entraîné quelques coûts supplémentaires. La réalisation de la place de jeux de l'école de Rueyres-les-Prés figure également parmi les dépenses non budgétées pour plus de CHF 23'000.00. Au chapitre de l'environnement, l'encaissement anticipé de l'eau 2016 donne lieu à une hausse importante des « ventes d'eau » et « taxes d'utilisation ». Dans « finances et impôts », une transaction immobilière a généré des rentrées importantes aux rangs des « impôts sur le bénéfice », « impôts sur les gains immobiliers » et « impôts sur les mutations » ; il s'agit ici de CHF 472'000.00 versés à la commune de manière anticipée. Après avoir entendu toutes les explications demandées, la Commission donne un préavis favorable aux comptes de fonctionnement 2016 qui bouclent sur un excédent de revenus de CHF 2'296.00 après un amortissement supplémentaire de CHF 632'944.00.

Dans le compte des investissements, le dépassement de budget pour la construction des trottoirs n'est pas discuté, ce dépassement ayant été accepté par l'assemblée communale du 13 décembre 2016. L'abri bus est terminé et entièrement payé, CHF 62'000.00 en-deçà du budget. L'extension du parking de l'Espace Quarteron et un achat de terrain pour un montant approchant les CHF 100'000.00 sont des opportunités réalisées hors budget. Toutes les explications et justifications ayant été apportées par M. Chassot, la Commission donne un préavis favorable au compte d'investissement 2016 bouclé sur un excédent de charges de CHF 1'142'820.00.

La Commission atteste avoir pris connaissance du rapport du 23 mars 2017 de l'organe de révision de la Commune d'Estavayer, Fiduconseils SA, qui déclare les comptes 2016 de la Commune de Bussy conformes à la loi suisse.

La Commission profite de cet ultime rapport pour remercier les autorités et la population des communes ancienne et nouvelle pour leur confiance durant cette législature prolongée. »

Aucune question, ni remarque n'étant formulée, lors du vote, les comptes de l'ancienne Commune de Bussy sont acceptés à l'unanimité.

#### **Comptes de l'ancienne Commune d'Estavayer-le-Lac**

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, communique que le résultat brut structurel est de CHF 4'581'218.28, ce qui a permis de faire des amortissements supplémentaires de CHF 4'208'000.28, ce qui fait un résultat net de CHF 373'218.00.

#### **Bilan d'Estavayer-le-Lac**

Réserves : CHF 7'360'000.00 (dont 2 millions pour investissements futurs). **M. Aegerter** communique que ces 2 millions proviennent du dernier acompte de la vente des terrains de la Prillaz – parcelles C1 – et ces 2 millions, avec l'accord du Service des communes, ont pu être attribués directement à une réserve pour investissements futurs. Le Service des communes recommande de procéder de cette manière, dès lors qu'avec le nouveau modèle des comptes MCH2, cela ne sera plus possible de faire des réserves autres que celles pour les régies. Donc, c'est une bonne opération que l'ancien Conseil communal a faite de créer cette réserve pour permettre une politique foncière plus active.

Fortune : CHF 3'275'000.00

Total des fonds propres : CHF 10'635'000.00

Total du bilan : CHF 70'700'000.00

Ratio : 15%. **M. Aegerter** souligne qu'effectivement, cela paraît beaucoup plus bas que les chiffres des autres communes. Pour comparaison, la Ville de Fribourg est à 9.3% et cette dernière était très satisfaite de son résultat.



DATE : 31 MAI 2017 – 20h00

**M. Denis Carlens**, rapporteur de l'ancienne Commission financière d'Estavayer-le-Lac, donne lecture du rapport :

« Conformément à l'art. 98d de la LCo, il appartient à l'organe de révision de vérifier si la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux principes de la comptabilité publique fixés par le Conseil d'Etat. A l'art. 97 Cbis il est demandé à la Commission financière de prendre position sur le rapport de l'organe de révision à l'intention du Conseil général.

La Commission financière a examiné dans le détail les différents postes des comptes 2016 et a établi une liste de questions et de demandes complémentaires qu'elle a transmise au Conseil communal. Le 23 mai, elle a pu rencontrer les Conseillers communaux présents en 2016, le Secrétaire communal et le responsable du Service des finances et a obtenu les réponses à toutes les questions posées, de manière complète et transparente.

Le résultat final 2016 peut de nouveau être qualifié de très positif, puisque les comptes présentent un excédent de CHF 373'218.00. Avec les amortissements supplémentaires et autre amortissement sur prélèvement de la réserve de CHF 4'208'000.28, le résultat réel est donc de CHF 4'581'218.28. De plus, l'encaissement de CHF 2'000'000.00 de l'Habitat de la Prillaz a été attribué aux réserves.

Concernant le résultat des régies, le dicastère de l'eau n'a de nouveau pas réussi à équilibrer ses comptes, puisqu'un prélèvement de CHF 417'685.50 a été fait. A ce rythme-là, la réserve qui s'élève aujourd'hui à quelque CHF 890'000.00 sera vite épuisée.

La Commission financière, dans son rapport de 2015, relevait que les projets de constructions en cours à Estavayer-le-Lac devaient permettre aux gains immobiliers et autres impôts sur les mutations immobilières de remonter ces prochaines années. Cette prévision s'est parfaitement réalisée en 2016 avec environ CHF 2'000'000.00 de plus que budgété.

La Commission s'est également penchée sur l'état des investissements au 31 décembre 2016. Vu le très grand nombre d'objets votés et non terminés, voire non entamés, vu le retard pris par certains d'entre eux, vu la grande charge de travail qui incombe aux collaborateurs de l'Administration depuis le début de l'année (et même avant), la Commission financière de l'ancienne Commune d'Estavayer-le-Lac recommande au Conseil communal de se concentrer sur la réalisation des objets déjà votés et sur ceux qu'il sera impératif de présenter, en bref, se concentrer sur l'essentiel. Elle suggère aussi à la Commission financière de la nouvelle entité d'Estavayer de s'en préoccuper, car il faudra aussi intégrer les besoins des autres villages, comme cela a été (ou sera) relevé par certains de mes collègues.

En conclusion, il faut relever que depuis l'exercice 2002 les comptes communaux ont toujours présenté des résultats positifs, que l'exercice financier 2016 a été parfaitement maîtrisé par notre Conseil communal et le Service des finances auxquels la Commission financière adresse ses remerciements et félicitations. En ce qui concerne l'organe de révision, dans son rapport daté du 19 mai 2017 et adressé au Conseil communal et à la Commission financière, il a communiqué l'opinion d'audit suivante : « Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un total au bilan de CHF 70'697'402.15 et un excédent de produits de CHF 378'218.00». C'est pourquoi, la Commission financière fait sienne cette opinion et, à l'unanimité, préavise favorablement en demandant au Conseil général d'approuver les comptes de fonctionnement 2016 tels que présentés. »

**Mme Rose-Marie Rodriguez**, Conseillère générale, demande si le Conseil communal a déjà un ou des objets auxquels il désire attribuer la réserve de 2 millions et si, chaque fois qu'elle sera utilisée, le Conseil général en sera informé sous forme de message.

DATE : 31 MAI 2017 – 20h00

**M. André Losey**, Syndic, répond que le Conseil communal avait déjà procédé à une réserve pour investissements futurs dans le cadre d'une relance économique il y a quelques années. Cette fois, ce n'est pas tout à fait le même cas de figure mais la commune a pas mal d'investissements importants qui vont arriver et lorsque le Conseil communal présentera au Conseil général ces investissements, dans la partie « financement », il sera mentionné « prélèvement à la réserve ». Le but est d'utiliser cette réserve afin de ne pas la garder indéfiniment.

Aucune autre question, ni remarque n'étant formulée, lors du vote, les comptes de l'ancienne Commune d'Estavayer-le-Lac sont acceptés à l'unanimité.

#### **Comptes de l'ancienne Commune de Morens**

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, informe que le résultat brut structurel est de CHF 57'148.00, les amortissements supplémentaires sont de CHF 54'563.10, ce qui fait un résultat net de CHF 2'584.90.

#### **Bilan de Morens**

Réserves : CHF 1'620'000.00 (dont 1,3 million pour investissements futurs)

Fortune : CHF 300'000.00

Total des fonds propres : CHF 1'920'000.00

Total du bilan : CHF 2'800'000.00

Ratio : 69%

**M. Jean-Claude Frey**, rapporteur de l'ancienne Commission financière de Morens, donne lecture du rapport :

« La Commission financière, composée de MM. Roland Vésy et Fritz Schertenleib (Mme Marie-Claire Aebischer était excusée) s'est réunie au bureau communal le lundi 10 avril 2017 afin de procéder au contrôle des comptes 2016. Elle tient à soulever les points suivants : Au bilan : les postes 2089.00, 2800.62 et 2820.00 sont à reporter au bilan de la Commune d'Estavayer avec mention « pour travaux futurs à Morens » pour un montant total de CHF 2'029'623.30. La grande différence de la somme du bilan par rapport à 2015 vient de la vente de la route à ARMA Suisse pour CHF 1'300'000.00.

Au compte de fonctionnement : les différences dans les comptes par rapport au budget ont été expliquées. Dans les comptes eau 700, protection des eaux 710 et ordures ménagères 720 l'autofinancement a été atteint, dans chaque compte, une réserve a pu être constituée. L'exercice 2016 se solde par un bénéfice de CHF 2'584.90 après les amortissements supplémentaires ci-après pour un montant total de CHF 54'563.10 (abri pour CHF 18'668.40 – arrêt bus pour CHF 11'606.15 – PIEP pour CHF 3'790.80 – routes pour CHF 20'477.75).

Concernant le compte d'investissement 2016 de Morens, elle tient à soulever les points suivants :

Les différences dans les comptes par rapport au budget ont été expliquées. L'investissement pour la réfection des routes se monte à CHF 717'477.75. Pour le chemin « Bellevue » un subside de CHF 42'000.00 a été encaissé. Un abri de bus a été réalisé pour CHF 18'689.40, le terrain est en prêt par M. Joseph Vonwil. Pour le collecteur d'épuration « Les Bregots » des subventions ont été encaissées pour CHF 39'253.00. La commune a construit un columbarium pour CHF 11'607.15. L'exercice 2016 se solde par un excédent de charges de CHF 673'593.95.

La Commission financière tient à remercier Mme Mireille Marmy pour l'excellent travail effectué pour la Commune de Morens. Au vu de ce qui précède, la Commission financière demande au Conseil général d'approuver les comptes 2016 de Morens tels que présentés. »

DATE : 31 MAI 2017 – 20h00

**M. Beat Scheibli**, Conseiller général, relève que la dette mentionnée dans le message reçu par le Conseil général est à zéro alors que M. Aegerter a annoncé un ratio de 69% dette/bilan. Y a-t-il une erreur ?

**M. Philippe Aegerter**, Conseiller communal, répond qu'il n'y a pas d'erreur. Effectivement il n'y a pas de dette mais il y a des provisions. C'est pour cela, que si on effectue uniquement une addition et une soustraction, cela ne correspond pas exactement. Cela provient d'une provision de CHF 533'000.00 pour « compensation armée » inscrite au passif du bilan. Ce qui explique qu'il y a quand même une dette mais qui est provisionnée.

Aucune autre question, ni remarque n'étant formulée, lors du vote, les comptes de l'ancienne Commune de Morens sont acceptés à l'unanimité.

#### **Comptes de l'ancienne Commune de Murist**

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, informe que le résultat brut structurel est de CHF 161'899.08, les amortissements supplémentaires sont de CHF 157'159.90, ce qui fait un résultat net de CHF 4'739.18.

#### **Bilan de Murist**

Réserves : CHF 458'000.00

Fortune : CHF 836'000.00

Total des fonds propres : CHF 1'294'000.00

Total du bilan : CHF 5'121'000.00

Ratio : 25%

**Mme Emilia Vorlet**, rapporteur de l'ancienne Commission financière de Murist, donne lecture du rapport : « Nous avons pris connaissance des comptes définitifs 2016 et rencontré M. Othmar Gassmann et la boursière Sylvie Bise le 1er mai 2017. M. Samuel Ménétrety, Conseiller communal, était également présent lors de cette séance. Ces comptes ont été validés par l'organe de révision Peiry et Schibli en date du 7 avril 2017. Plusieurs questions ont été posées à la boursière et toutes ont obtenu une réponse claire et cohérente. La Commission financière de Murist recommande d'approuver les comptes 2016 et remercie la boursière et le Conseil communal de Murist pour le travail effectué avec rigueur et précision et l'excellente collaboration durant la législature 2010-2016. »

Aucune question, ni remarque n'étant formulée, lors du vote, les comptes de l'ancienne Commune de Murist sont acceptés à l'unanimité.

#### **Comptes de l'ancienne Commune de Rueyres-les-Prés**

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, informe que le résultat brut structurel est de CHF 489'693.25, les amortissements supplémentaires sont de CHF 484'322.35, ce qui fait un résultat net de CHF 5'370.90.

#### **Bilan de Rueyres-les-Prés**

Réserves : CHF 301'000.00

Fortune : CHF 569'000.00

Total des fonds propres : CHF 870'000.00

Total du bilan : CHF 1'777'000.00

Ratio : 49%

DATE : 31 MAI 2017 – 20h00

**M. Jean-Marc Berset**, rapporteur de l'ancienne Commission financière de Rueyres-les-Prés, donne lecture du rapport :

« La fiduciaire Peiry & Schibli Fiduciaire SA a vérifié la comptabilité et les comptes annuels de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2016 de la Commune de Rueyres-les-Prés. Selon l'appréciation de la fiduciaire Peiry & Schibli Fiduciaire SA, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux principes de la comptabilité publique. Des contrôles ont été effectués, soit par pointages, soit dans le détail pour certains comptes. Nous pouvons par conséquent garantir que les comptes de fonctionnement 2016 de la commune sont en ordre et sur recommandations de la fiduciaire Peiry & Schibli Fiduciaire SA, nous demandons à l'assemblée de les approuver tels qu'ils vous ont été présentés afin d'en donner décharge à leurs auteurs. Comme mentionné dans le rapport de fonctionnement, la Commission financière a constaté que Peiry & Schibli Fiduciaire SA avait contrôlé les comptes des investissements 2016. Nous ne pouvons que remercier Mme Mireille Marmy, caissière communale, pour la précision et l'exactitude de son travail. Nous demandons à l'assemblée d'approuver les comptes des investissements 2016 tels qu'ils vous ont été présentés. »

Aucune question, ni remarque n'étant formulée, lors du vote, les comptes de l'ancienne Commune de Rueyres-les-Prés sont acceptés à l'unanimité.

#### **Comptes de l'ancienne Commune de Vernay**

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, informe que le résultat brut structurel est de CHF 340'453.07, les amortissements supplémentaires sont de CHF 338'948.70, ce qui fait un résultat net de CHF 1'504.37.

#### **Bilan de Vernay**

Réserves : CHF 676'000.00 (dont CHF 125'000.00 pour investissements futurs)

Fortune : CHF 1'200'000.00

Total des fonds propres : CHF 1'876'000.00

Total du bilan : CHF 4'856'000.00

Ratio : 39%

**M. Carlo Bonferroni**, rapporteur de l'ancienne Commission financière de Vernay, donne lecture du rapport :

« La Commission financière de l'ancienne Commune de Vernay s'est réunie le 1er mai à Forel. Nous avons d'abord pris connaissance du rapport de l'organe de révision, Fiduconseils SA, qui apprécie la tenue des comptes comme conformes à la loi et recommande leur approbation. Nous avons ensuite pris connaissance des comptes et avons constaté que les charges correspondent au budget alors que les produits sont supérieurs au budget, les rentrées fiscales ayant été meilleures que la prévision. Une discussion avec les représentants du Conseil communal, représenté par M. Jean-Paul Marmy, ancien Syndic, et M. Philippe Aegerter, ancien Conseiller en charge des finances ainsi que Mme Nathalie Tardy, boursière, a eu lieu et toutes les questions ont obtenu une réponse claire et cohérente. Nous tenons à faire remarquer que l'ancienne Commune de Vernay a réalisé un bénéfice réel d'env. CHF 385'000.00, il faut en effet ajouter au bénéfice comptable de CHF 1'504.37 les amortissements supplémentaires et les réserves spéciales. Nous désirons attirer l'attention du responsable actuel des routes que des subventions cantonales et fédérales d'env. CHF 70'000.00 avaient été promises et qu'il ne faut pas oublier de les réclamer. Les détails se trouvent dans les dossiers et nous souhaitons un suivi de ce point. Finalement la Commission financière de l'ancienne Commune de Vernay après avoir pris connaissance du rapport de l'organe de révision des comptes, après avoir discuté avec les responsables communaux et avoir délibéré, recommande au Conseil général d'Estavayer d'approuver les comptes de l'ancienne Commune de Vernay. »

DATE : 31 MAI 2017 – 20h00

**M. Philippe Aegerter**, Conseiller communal, a pris note de la remarque faite concernant le suivi du dossier des subventions concernant les routes.

Aucune question, ni remarque n'étant formulée, lors du vote, les comptes de l'ancienne Commune de Vernay sont acceptés à l'unanimité.

#### **Comptes de l'ancienne Commune de Vuissens**

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, informe que le résultat brut structurel est de CHF 33'606.44, les amortissements supplémentaires sont de CHF 32'843.75, ce qui fait un résultat net de CHF 762.69.

#### **Bilan de Vuissens**

Réserves : CHF 500'000.00

Fortune : CHF 450'000.00

Total des fonds propres : CHF 950'000.00

Total du bilan : CHF 2'653'000.00

Ratio : 36%

**M. Eric Emery**, rapporteur de l'ancienne Commission financière de Vuissens, donne lecture du rapport : «La Commission financière, composée de MM. Eric Emery, Vincent Ménétrety et présidée par Sylvain Borloz, s'est réunie en séance le 3 mai 2017 pour procéder à l'examen des comptes 2016 en présence de M. Philippe Rossi, responsable du dicastère et de Mme Véronique Gerbex, boursière communale ainsi que M. Samuel Ménétrety, membre du Conseil communal de la nouvelle Commune d'Estavayer.

Comptes de fonctionnement : les comptes 2016 sont globalement équilibrés et présentent un excédent de revenus de CHF 762.69. Ainsi les comptes sont globalement en ligne avec le budget établi, soit un résultat de CHF 1'003'500.59 pour un budget établi à CHF 948'029.40. Le poste « finances et impôts » montre une charge plus faible des emprunts réalisés pour les investissements, ceci lié à des taux d'intérêts historiquement faibles et l'utilisation de liquidités pour certains investissements. Les recettes fiscales sont stables après plusieurs années de hausse, consécutivement à l'arrivée de nouveaux contribuables et la réalisation de nouvelles constructions ou rénovations. Nous notons que certaines écritures ont dû être extournées (mauvaise rubrique de compte) mais celles-ci nous ont été clairement expliquées et n'ont pas d'incidence notable sur le résultat net de l'exercice, ni sur la maîtrise des charges. A l'issue de cet exercice, nous sommes satisfaits de la bonne tenue des budgets votés ainsi que du résultat de l'exercice ce qui permet de transmettre à la nouvelle commune des comptes équilibrés.

Comptes d'investissement : la Commission financière a examiné les comptes d'investissement 2016. Ceux-ci n'ont été que peu sollicités en 2016 car certains investissements prévus au budget n'ont pas pu être réalisés avant la fusion ou ont pu être financés par les liquidités existantes. En effet, le budget 2016 prévoyait des charges de CHF 1'222'000.00 alors que les comptes d'investissement montrent un résultat net de charges d'un montant de CHF 491'326.35. Comme exprimé dans notre rapport sur l'exercice 2015, nous souhaitons que les investissements prévus (aménagement de la place du battoir) soient maintenus et réalisés par notre nouvelle commune.

Recommandation de la Commission financière : sur la base de son examen des comptes et des éléments fournis par le Conseil et l'organe de révision, la Commission financière recommande au nouveau Conseil général d'accepter les comptes de fonctionnement et d'investissement 2016 de la Commune de Vuissens. Ce rapport étant le dernier rédigé par notre Commission, ses membres tiennent à remercier chaleureusement notre Syndic, nos Conseillers communaux ainsi que notre boursière pour la qualité de leur travail et l'excellente collaboration que nous avons eue avec eux durant cette dernière législature. Nous souhaitons aux nouveaux organes de la Commune d'Estavayer et plus particulièrement à sa Commission financière plein succès dans ses nouvelles responsabilités. »

DATE : 31 MAI 2017 – 20h00

Aucune question, ni remarque n'étant formulée, lors du vote, les comptes de l'ancienne Commune de Vuissens sont acceptés à l'unanimité.

## 9. RAPPORT DE GESTION 2016

**M. le Président** relève que ce rapport était consultable sur le site Internet de la commune depuis hier.

**M. André Losey**, rapporteur du Conseil communal, informe que la Commune d'Estavayer-le-Lac était tenue de rédiger un rapport de gestion, cela se fait depuis de nombreuses années. Il contient une quantité d'informations diverses intéressantes sur la commune et M. le Syndic invite chacune et chacun à le consulter. La nouvelle Commune d'Estavayer sera obligée d'en faire un à l'avenir également.

## 10. DIVERS

**M. le Président** donne la parole au Conseil communal pour des interventions, informations ou annonces. Aucune intervention n'est faite.

La parole est donnée aux Conseillers généraux. Il rappelle, pour la bonne forme, qu'à la suite de trois interventions de Conseillers généraux, celles-ci seront traitées par le Conseil communal.

**M. Christophe Bloechle**, Conseiller général, relève qu'en 2018 le Conseil d'Etat fribourgeois devra se prononcer sur l'attribution de la concession du port de plaisance d'Estavayer. Celle-ci est actuellement octroyée à la SOCOOP qui exploite le port de plaisance depuis presque 50 ans. Pour rappel, les autorités communales de la fin des années 60 n'avaient pas osé lancer les travaux de construction du port. C'est donc à une initiative privée, issue du Cercle de la voile, que l'on doit la présence de ce port à Estavayer-le-Lac. Mais aujourd'hui plusieurs éléments plaident en faveur de l'attribution de la concession à la Commune d'Estavayer. Actuellement, Estavayer est la seule commune du lac de Neuchâtel qui n'exploite pas son port. Et si la concession ne lui est pas attribuée en 2018, elle ne le sera probablement plus jamais. Cela signifierait que toutes les générations à venir de Staviacois devront supporter la conséquence d'une décision peu judicieuse, prise par quelques-uns, il y a environ 50 ans. L'occasion de corriger une erreur existe. Certes, la SOCOOP n'a pas démerité en créant le port et en l'exploitant jusqu'à aujourd'hui. Mais les initiants du projet ont eu plus de 45 ans d'exploitation de la concession pour un retour sur investissement. La Ville d'Estavayer-le-Lac ne connaît un développement que sur 180° de son territoire, le reste étant occupé par le lac. Cette ressource naturelle existe mais dans le cas du port, le bénéfice d'exploitation ne profite pas à la Commune d'Estavayer. Par contre l'entretien des rives et des accès incombe bel et bien à Estavayer. Si la concession lui est attribuée, la commune devra racheter les infrastructures à la SOCOOP. Le montant sera conséquent, mais les communes qui sont propriétaires de leur port ont des finances saines, avec un taux d'imposition plus que correct, malgré cet investissement de départ. Pour défendre ses intérêts la SOCOOP a créé la plateforme d'information « Lac pour tous » et mène campagne pour le maintien de la concession en sa faveur. Derrière ces termes, il faut surtout comprendre le même tarif pour tous. C'est le choix de la SOCOOP de maintenir une échelle de tarif unique appliquée aussi aux non-Staviacois, ce qui ne l'empêche nullement de dégager des bénéfices d'exploitation. En cas d'attribution de la concession à la commune, on assistera à la mise en place de tarifs différenciés où les non-Staviacois paieront un montant plus élevé que les indigènes. C'est là d'ailleurs un point de discordance entre la SOCOOP et la Commune d'Estavayer. Mais dans les autres ports, il existe très souvent de tels tarifs différenciés. Il est normal qu'une communauté puisse exploiter à son avantage et

DATE : 31 MAI 2017 – 20h00

pour son assise financière une ressource présente sur son territoire et dont l'aménagement a été financé par les impôts locaux. Lorsqu'on va skier à Charmey, à La Berra ou ailleurs en Suisse, bénéficie-t-on des tarifs indigènes ? Clairement non. Toutefois il faudra que ces nouveaux tarifs restent raisonnables et qu'un Staviacois actuellement sociétaire ne subisse pas de hausse ou alors minime. Les termes eux-mêmes sont trompeurs : « Lac pour tous », sauf pour les bateaux à moteur. En effet, la SOCOOP donne la priorité aux voiliers, cela parfois au détriment de ressortissants locaux qui attendent depuis 10 ans et voient un propriétaire de voilier leur passer devant. Si M. Bloechle peut comprendre un souci écologique, il n'en demeure pas moins que posséder un bateau à moteur n'est à ce jour pas illégal. Dès lors il s'agit bien d'une discrimination que se permet ouvertement la SOCOOP. Dans les autres ports, il existe un ordre de priorité en fonction du domicile. Dans plusieurs projets, Estavayer et sa région ont reçu peu de soutien de la part du canton. Alors que l'on lui laisse au moins la jouissance de ses ressources. La politique actuelle d'Estavayer est de garder la maîtrise de ses ressources et de son territoire par le biais de DDP par exemple. Cette demande d'attribution de la concession s'inscrit parfaitement dans la logique de cette démarche. Avec cette demande d'octroi de concession s'affrontent deux visions. D'un côté, celle des sociétaires actuels, en majorité externes à la ville, qui défendent avant tout un prix des places qu'ils ne retrouveront presque nulle part ailleurs. De l'autre côté, celle de la Commune d'Estavayer qui veut récupérer l'exploitation d'une ressource locale aux profits de ses concitoyens. Alors que souhaite-t-on ? Maintenir l'exploitation actuelle, financièrement avantageuse pour ses sociétaires, mais qui se fait au détriment des Staviacois dans leur ensemble ? M. Bloechle pense que le Conseil général, en tant que représentant de la population staviacoise, doit se positionner clairement sur cet objet. D'autant plus que la demande d'octroi de cette concession à Estavayer émane également de certains de ses concitoyens, raisons pour lesquelles il demande ce soir au Conseil général un vote de principe sur le maintien de cette demande d'octroi de la concession de port de plaisance à la Commune d'Estavayer et sur le rachat qui en découlerait des infrastructures de la SOCOOP. Cela aura le mérite de clarifier la situation pour tout le monde. Et si, pour une raison ou une autre, le Conseil général devrait changer d'avis, le vote de principe ne l'engage pas définitivement.

**M. André Losey**, Syndic, répond à M. Bloechle, que cette concession était déjà revendiquée par la Commune d'Estavayer-le-Lac depuis 2010. Le problème rencontré à l'époque est qu'il y a la concession du plan d'eau qui arrivait à échéance et parallèlement il y a un droit de superficie sur terre où se trouvent le Club-House et les autres infrastructures. Le Conseil d'Etat d'alors avait décidé, le DDP arrivant à échéance en 2018, de prolonger la concession jusqu'en 2018, afin de coordonner la remise de ces deux entités – la terre et l'eau. Le Conseil communal avait travaillé ce dossier à l'époque, il y retravaille à l'heure actuelle et revendique cette concession pour la Commune d'Estavayer. La décision sera prise en 2018. Un groupe a été créé au sein du Conseil communal qui travaille sur ce dossier mais qui ne connaît pas encore de quelle manière le Conseil d'Etat va remettre cette concession sur le marché, probablement par un appel d'offres ou quelque chose de la sorte. Le Conseil communal se prépare et le moment venu, il sera prêt pour la revendiquer. A l'époque, le Conseil général avait déjà donné un signal au Conseil communal pour qu'il s'engage dans cette voie pour récupérer cette concession. Le Conseil communal a la volonté ferme de la récupérer.

**M. le Président** est d'avis que le Conseil général peut faire ce vote de principe et comme M. Bloechle l'a précisé, ce vote n'engage en rien le Conseil général mais donne un signal qui peut démontrer l'unité par rapport au Conseil communal. Il ouvre le débat avant le vote de principe.

DATE : 31 MAI 2017 – 20h00

**M. Beat Scheibli**, Conseiller général, n'est pas d'accord de procéder à ce vote de principe. Le Conseil général a entendu uniquement une position. Personne n'a pu s'exprimer sur un autre avis. La majorité des Conseillers généraux n'habitent pas Estavayer-le-Lac ou ne sont peut-être pas concernés par ce port directement. Il trouve que chacun devrait pouvoir d'abord s'exprimer, apporter des éléments argumentant les deux positions. Aucun chiffre n'a pu être donné. Ce dossier est vaste pour procéder à un vote de principe. Il n'est pas favorable à ce vote ce soir.

**M. François Julmy**, Conseiller général, rejoint l'avis de M. Scheibli en relevant que le signal de ce soir, qu'il soit positif ou négatif, serait beaucoup trop fort sans connaître des arguments plus clairs. Il ne peut pas démentir les arguments de M. Bloechle, ce dernier n'a apporté aucun chiffre. Certes, un apport financier à la commune serait possible par le port mais c'est beaucoup trop vague aujourd'hui pour donner une position pour un élément, à son avis, très important pour la commune. Il ne se prononcera même pas sur le fait de voter ou pas ce soir. On n'est pas à une séance près pour se positionner sur un tel dossier.

**M. le Président** souligne qu'une proposition a été émise dans la salle. L'idée est de procéder à ce vote de principe et chacun vote en son âme et conscience au vu des éléments qu'il possède. Ce que M. Bloechle a mentionné est un principe légitime pour une commune soit d'avoir le droit de gérer des installations, telles qu'un port de plaisance, sises sur son territoire. Chaque citoyen est aussi suffisamment à-même de savoir s'informer. Tout le monde a aussi reçu des infos à la maison de la part de la SOCOOP, donc il part du principe que le Conseil général va procéder à un vote de principe sur cet objet.

**M. Christophe Bloechle**, Conseiller général, relève qu'évidemment on n'a pas de chiffre. Aucun tarif n'a encore été émis par le Conseil communal. Si la concession était attribuée à la Commune d'Estavayer, peut-être que le Conseil communal travaillera avec le Conseil général en créant une commission pour déterminer les tarifs à mettre en place, les droits de boucle, etc. Mais il s'agit d'un travail d'avenir. Son intervention était sur le principe de l'appartenance territoriale et c'est pour cela qu'il demande un vote de principe. Juste pour information, il souligne que si on prend un tarif plus cher pour des places pour des externes et qu'on compare avec des ports alentours, on peut estimer que, sur 45 ans, les gens qui ont un amarrage à Estavayer-le-Lac, les sociétaires actuels, mine de rien par rapport à ce qu'ils auraient payé dans un autre port, c'est un avantage de CHF 60'000.00 à 65'000.00, parce que c'est en gros, CHF 1'000.00-1'500.00 qu'ils paient de moins que s'ils étaient dans un autre port. Cette information se base sur les tarifs actuellement en vigueur à Chevroux, Portalban ou Cheyres, dont M. Bloechle a pu obtenir les tarifs. C'est difficile d'articuler des chiffres précis car il y a des bateaux de différentes tailles, la surface de la place, etc. Mais ce n'est pas sur l'argent qu'il faut se déterminer ce soir, c'est uniquement sur le principe de territorialité.

**M. Dominic Catillaz**, Conseiller général, est également opposé à l'idée d'un vote ce soir car ce serait de la supputation. Le Conseil général ne sait pas ce qu'il se passe. Il sait plus ou moins que des choses vont venir. Il attend du Conseil communal qu'il communique au Conseil général les informations qu'il peut donner le plus rapidement possible avec des choses plus concrètes. Là on commence à parler de tarif et autre, dont on n'a aucune idée. Des choses sont en place. Il est pour l'achat du port par la commune mais il pense que faire un vote de principe, en l'état, cela ne sert à rien. Le Conseil communal a un travail très important, il doit mettre des priorités – on reviendra peut-être là-dessus sur d'autres sujets – mais voilà une chose prioritaire pour 2018. M. Catillaz attend du Conseil communal qu'il se prépare, qu'il aille de l'avant, qu'il tienne le Conseil général informé à ce moment-là et lorsqu'il faudra être présent pour voter, soutenir le Conseil communal lors de l'achat, alors le vote du Conseil général sera beaucoup plus important que de faire un vote de principe sur des choses qui ne sont pas bien connues actuellement. Il espère que chaque parti va pouvoir présenter ses arguments et que, sur cette base-là, une décision puisse être prise plus tard en toute connaissance de cause.



DATE : 31 MAI 2017 – 20h00

**M. le Syndic** répond qu'il est clair que si la concession est attribuée à la commune, le rachat des installations sera obligatoire. Le Conseil communal devra dès lors présenter une demande de crédit au Conseil général. Toutefois, sur la base des ports existants, qui ont investi, on peut dire que ce sont des investissements rentables. Le Conseil général se prononcera à ce moment-là. Quant à l'attribution de la concession, le Conseil communal y travaille, a-t-il raison ou pas ? M. Losey pense que oui. Il faut attendre 2018 pour attendre la décision de l'octroi de cette concession. Concernant le vote de principe de ce soir, comme un vote de principe n'engage à rien, il peut avoir lieu selon lui.

**Mme Rose-Marie Rodriguez**, Conseillère générale, au nom du groupe PS, rejoint les propos de M. Bloechle. Il s'agit d'un vote de principe. De toute façon, il y aura un deuxième vote ultérieurement plus important. Mais ce vote de principe, c'est un message que le Conseil d'Etat va entendre. C'est quand même lui qui prend la décision finale de l'octroi de la concession. S'il entend que le Conseil général, une année à l'avance, veut soutenir les démarches du Conseil communal, lui fait confiance pour mener ce dossier, sans avoir toutes les infos (on aura le temps d'avoir toutes ces infos), elle pense que ce signal n'est pas si petit que ça. Si une majorité du Conseil général est favorable, cela arrivera aux oreilles du Conseil d'Etat et cela est un signal assez fort. Le groupe PS va soutenir ce vote de principe.

**M. Eric Chassot**, Vice-Syndic, est à la tête du dicastère de l'aménagement du territoire depuis 5 mois. Il travaille de plein pied sur le dossier de la révision du PAL d'Estavayer-le-Lac qui comprend les rives du lac. Les rives du lac à Font, c'est la Grande Cariçaie, il n'y a plus d'activité humaine ; de l'autre côté à Forel, c'est la Grande Cariçaie, il n'y a plus d'activité humaine. Estavayer, aujourd'hui, c'est 10'000 habitants. On est fermé entre ces deux espaces de verdure. L'activité humaine, elle, a une petite place au milieu. Au milieu, il y a encore des coins de réserve naturelle, ce qui fait que le solde est très très restreint. En faisant cet aménagement des rives, il s'est aperçu qu'on a un trou au milieu. La commune ne maîtrise pas le port qui est très vaste. Pour avoir une vision d'un aménagement global, une pesée des intérêts et une répartition efficace des investissements, puisqu'Estavayer-le-Lac est une ville touristique qui a un avenir touristique, il s'agit d'un fonds de commerce touristique que la commune doit absolument exploiter le plus rapidement possible. Il faut maîtriser l'entier du bord du lac. Le vote de principe, comme il l'entend, aujourd'hui il l'applaudit. Ce n'est pas une question de finances, mais d'aménagement du territoire. Le principe de maîtriser ses biens. A l'époque Estavayer-le-Lac avait fait l'erreur de laisser partir ce port. Il ne faut pas penser aux finances mais à l'aménagement, au futur des Staviacois qui veulent un espace au bord du lac. Il encourage le Conseil général à donner un signe fort, aider le Conseil communal à travailler sereinement pour reprendre ce port pour avoir une vision d'ensemble.

**M. le Président** informe que le Conseil général va procéder à un vote sur le fait d'organiser un vote de principe pour encourager le Conseil communal à effectuer les démarches en vue de la reprise de la concession du port.

Lors du vote, il est décidé par 42 oui, 9 non et 5 abstentions de procéder à ce vote de principe.

Lors du vote de principe, le Conseil général décide par 46 oui, 0 non et 10 abstentions d'appuyer le Conseil communal dans ses démarches à la reprise de la concession du port.

**M. François Julmy**, Conseiller général, en sa qualité de Vice-Président de la Commission d'aménagement du territoire, confirme que cette dernière travaillera dans ce sens et suivra donc le vote de principe du Conseil général de soutenir les démarches du Conseil communal.

DATE : 31 MAI 2017 – 20h00

**M. Denis Carlens**, Conseiller général, informe que les locataires de l'immeuble des Bastians jouxtant le bâtiment de la Grenette, ont reçu récemment une lettre les informant d'une prochaine résiliation de leur bail, l'Administration communale ayant besoin de ces locaux pour s'agrandir. Le locataire du magasin au rez-de-chaussée, ayant également été prévenu de la situation, a décidé, pour des raisons personnelles qui n'ont rien à voir avec la situation, de dénoncer son bail anticipativement. Le Parti Libéral Radical trouve cependant surprenant de voir la commune transformer un rez-de-chaussée en bureaux et supprimer ainsi des surfaces commerciales au centre-ville. Cela fera non seulement un commerce de proximité en moins, mais également une utilisation discutable de m<sup>2</sup> à valeur ajoutée. Lors d'une discussion précédente, le Conseil général avait d'ailleurs estimé qu'il n'était pas obligatoire que tous les services de l'Administration soient basés au centre-ville. C'est pourquoi le PLR demande au Conseil communal de reconsidérer la transformation du rez-de-chaussée en bureaux. A titre personnel, il se demande également s'il ne serait pas intéressant économiquement de louer (ou acheter) des locaux dans les nouveaux bâtiments qui seront construits dans le quartier Gare-Casino et d'éviter ainsi une transformation coûteuse de l'immeuble des Bastians. Cela aurait aussi comme avantage non négligeable d'amener moins de véhicules dans le centre historique avec les problèmes de parcage bien connus. Cette solution a-t-elle déjà été évoquée au sein du Conseil communal ?

**M. Dominic Catillaz**, Conseiller général, rebondit sur les dires de M. Carlens pour informer qu'il s'était annoncé comme membre de la Commission chargée de l'étude de la transformation des bureaux communaux et a été quelque peu surpris en entendant les gens parler des résiliations de baux qui ont été faites et trouve incroyable qu'on crée des commissions et que, là, une fois de plus, les membres n'ont aucune info directe, ils apprennent cela à l'extérieur. Il ne veut pas qu'une commission, voire plusieurs, deviennent des commissions « alibis » juste pour faire valider des dossiers déjà totalement ficelés par le Conseil communal. Lorsqu'il y a des mouvements sur des sujets pour lesquels une commission a été créée, il faut que les membres de celle-ci soient un minimum informés, voire intégrés dans les discussions si c'est possible. Il faut réunir la commission, lui présenter le projet afin qu'elle puisse étudier le dossier. Concernant le dossier des bureaux communaux, c'est un mécontentement de sa part, de dire que les membres de la commission entendent ces choses par d'autres biais. Il demande que le Conseil communal prenne note de cet état de fait et prenne des dispositions pour la suite.

**M. Nicolas Giacomotti**, Conseiller général, prend la parole au sujet d'un dossier très sensible : la construction des terrains de football. Ces derniers sont censés se réaliser pendant son mandat politique, c'est pourquoi il a décidé de faire part de son avis. Il y a maintenant une année, un crédit de 7 millions a été accepté. Il ne remet pas en question cet investissement mais uniquement son emplacement. Ce dernier ne satisfait guère, même les footballeurs sont sceptiques. C'est un gros compromis qui permettrait d'offrir au FC Estavayer-le-Lac quelque chose qu'on leur promet depuis plus de 30 ans ! Il est certain que ce club mérite de bénéficier rapidement d'infrastructures dignes d'une commune comme Estavayer, ceci afin d'éviter de faire de la formation dans le vide, étant donné que les joueurs formés à Estavayer partent fréquemment jouer ailleurs faute d'infrastructures convenables. Toutefois il est primordial d'avoir une vision à long terme. Que dira-t-on dans 5 ans au FC Montbrelloz évoluant juste une ligue en-dessous d'Estavayer-le-Lac si eux aussi désirent un terrain synthétique ? Pourquoi avoir fusionné avec tant de communes ? Le but est de réaliser des économies d'échelle tout en rassemblant les ressources. Tout le monde est conscient qu'il est toujours plus difficile de trouver des personnes compétentes voulant s'engager pour la collectivité. Mais ce qui est vrai en politique est aussi véridique dans les clubs sportifs (service à la buvette, nettoyage des infrastructures, entraîneurs, comité). Quelques exemples, Rueyres-Bussy ont fusionné pour former FC Petite Glâne, Montbrelloz a fusionné avec Ressedens et Montagny et divers clubs de inline hockey ont fait de même afin d'aligner une équipe dans chaque catégorie et ce phénomène va encore s'accroître ! A long terme, M. Giacomotti pense qu'il sera

DATE : 31 MAI 2017 – 20h00

indispensable de rassembler les clubs sportifs de la grande Commune d'Estavayer pour des raisons d'effectifs, financière ou de gestion alors pourquoi ne pas les rapprocher dans un premier temps ? Tout comme une commune, on peut sous le même toit, voire même sous la même organisation, rassembler des équipes à l'effigie différente. Un complexe sportif ambitieux pour une commune ambitieuse. Proposer aux contribuables un lieu d'activités et de rencontres où différents sports cohabiteront ; offrir aux clubs de superbes infrastructures en réalisant des économies d'échelle avec comme seul compromis la perte d'une partie de leur autonomie. Actuellement, on prévoit de consacrer l'entier de l'enveloppe budgétaire pour l'unique Ville d'Estavayer-le-Lac. Au vu du nombre de contribuables, il est évident qu'on doit y investir une plus grande partie mais en investissant l'intégralité du budget n'a-t-on pas peur de prendre dès aujourd'hui des décisions qui feront de la fusion un échec ?! Vouloir mettre des terrains de football à Estavayer-le-Lac, sur des parcelles attractives ne bénéficiant de plus aucune marge d'expansion, proches du lac, sans parking à proximité, n'est pas cohérent. En vendant ces parcelles on pourrait construire dans un village, pour le même montant, pas uniquement des terrains de football mais tout un centre sportif. Ne serait-il pas trop tard pour s'asseoir autour d'une table avec les différents clubs sportifs de la nouvelle commune afin de ressortir les avantages d'un projet commun et ainsi éviter d'être les protagonistes d'une énorme erreur ! L'idée est de garder les mouvements juniors pour les entraînements dans leur ville et village respectifs et de les faire jouer au centre sportif, alors que les équipes actives évolueraient constamment au centre sportif. Avant de s'y opposer, quel serait le coût de réaliser une telle séance ?

**M. André Losey**, Syndic, répond à MM. Carlens et Catillaz concernant l'immeuble des Bastians. Il rappelle qu'un crédit d'étude pour les bureaux communaux avait été présenté précédemment au Conseil général d'Estavayer-le-Lac. Avant de présenter ce crédit, le Conseil communal avait pris la précaution d'écrire aux locataires de l'immeuble concerné pour pas qu'ils apprennent que le Conseil communal réfléchissait à une transformation de ce bâtiment sans les aviser. C'est tout ce qui a été entrepris par rapport aux locataires. Une étude est en cours, une commission va siéger prochainement. Le magasin a choisi de résilier son bail ; le Conseil communal n'a résilié aucun bail. Sachant que des crédits devront être demandés pour faire ces travaux, en cas d'acceptation, à ce moment-là les travaux pourront être planifiés et on pourra anticiper la résiliation des différents baux. Par rapport à la surface commerciale qui va être libérée, y mettre un commerce, il faut déjà trouver un commerce sachant l'incertitude quant à la durée d'exploitation qu'il pourrait avoir. Un bail commercial a des conditions plus longues de résiliation. Le Conseil communal réfléchit si ces locaux doivent encore rester libres quelque temps, c'est à voir si, à ce niveau-là, la commune pourrait en avoir une utilisation communale. Concernant le fait de mettre l'Administration communale au centre-ville ou en périphérie, l'ancien Conseil communal d'Estavayer-le-Lac avait fait cette réflexion et le résultat avait été de garder l'Administration au centre-ville parce que cela y amène de l'activité. Lorsque La Poste a été fermée pour rénovation et déplacée dans un pavillon vers l'Amarante, les commerçants du centre-ville en ont ressenti les effets. Donc l'Administration communale est attractive, beaucoup de monde s'y rend et de par ce fait, il y a du monde en ville. Le souci est que ce centre-ville se meurt. Des commerces existent, des surfaces commerciales vides il y en a également ; le Conseil communal est totalement pour trouver des commerces attractifs pour le centre-ville. Mais pour le bâtiment des Bastians, la décision avait été prise d'y mettre l'Administration communale.

**M. André Losey**, Syndic, répond à M. Nicolas Giacomotti que M. Votta a donné en début de séance quelques informations sur l'avancement du projet. L'intervention de M. Giacomotti était longue et complète et le Conseil communal va se faire ses réflexions mais aucune réponse ne pourra être donnée ce soir.

DATE : 31 MAI 2017 – 20h00

**M. Denis Carlens**, Conseiller général, souhaite apporter un complément à son intervention. Il n'a pas dit que les baux avaient été dénoncés. **M. le Syndic** relève que c'est M. Catillaz qui l'a dit. **M. Carlens** informe que ses propos n'étaient pas dans le sens de trouver un locataire commercial pour la période transitoire jusqu'aux travaux ; c'est vraiment de réfléchir si c'est judicieux de transformer des locaux commerciaux pour y mettre de l'administration. Il n'a pas non plus dit de transférer la totalité de l'Administration communale en périphérie mais en gardant une partie des services communaux au centre-ville (contrôle des habitants, etc), l'attractivité va rester.

**Mme Christine Duc**, Conseillère générale, demande concernant les locataires de la Place des Bastians s'il ne serait pas possible de leur accorder des facilités en vue de résilier leur location, à savoir sans devoir attendre le délai de 3 mois imposé par les conditions du bail. Ce serait une façon de donner un petit coup de pouce par la commune aux locataires.

**M. Thierry Roulin**, Conseiller général, au nom du groupe Vernay, se réfère aux communications du Conseil communal faites lors de la dernière séance au sujet du camp de ski précisant que les 5H n'y participeraient pas et trouve ce choix étonnant, voire contestable, lorsque l'on sait que tous les élèves fribourgeois de 5H reçoivent un abonnement annuel gratuit valable dans les Préalpes fribourgeoises et que le lieu du camp est au Jaun. Il demande au Conseil communal de soutenir et de transmettre au RE (responsable d'établissement) qu'il revoie cette décision en prenant en compte cet argument et qu'il intègre les 5H dans le camp de ski. Sa deuxième intervention concerne l'éclairage public à Forel. Fin avril, un dysfonctionnement a été signalé à la Route de la Condémine à Forel. Ce week-end se déroule la traditionnelle Kermesse. Or aujourd'hui, l'éclairage n'est toujours pas réparé. La situation est très dangereuse pour les piétons puisque ce tronçon n'est pas équipé d'un trottoir. Est-il possible de résoudre cette panne rapidement ?

**M. André Losey**, Syndic, répond à Mme Duc que le Conseil communal prend note de sa remarque.

**Mme Marlis Schwarzentrub**, Conseillère communale, répond à M. Roulin qu'effectivement le concept de camp de ski a beaucoup changé pour les anciens villages. Un groupe de travail s'est mis en place avec des représentants de différents milieux pour l'organisation du sport scolaire. Aujourd'hui, les réservations des chalets sont faites, le nombre maximum d'enfants pour les camps de ski a été pris en compte et il n'est pas possible d'intégrer les enfants de 5H pour les camps de ski de l'hiver prochain au vu de la taille des chalets loués. Le concept du sport scolaire a été validé par le corps enseignant, par le RE, donc pour l'hiver prochain, il n'y a pas possibilité de changer. Pour la suite, à voir. Mme Schwarzentrub espère que ces camps seront quand même une chouette expérience, qu'un mixte se fasse. Effectivement les parents peuvent monter en tant que moniteurs, pour les 8H les parents sont sollicités aussi pour aller au staff cuisine et elle aimerait que tout le monde joue le jeu de toutes les localités de la nouvelle commune. Pour les 5H, d'autres activités sont prévues au printemps 2018. Tout le monde aura des activités sportives diversifiées.

**M. Thierry Roulin**, Conseiller général, reprend la parole et informe qu'il ne veut pas faire un débat ce soir sur le fait de faire ou pas un camp de ski. Les habitants de Vernay sont très attachés à leur camp de ski et souhaitent au moins une prise en compte de ce point pour 2018-2019. Vu le succès de Ludimaniak et du passeport-vacances durant le printemps et l'été, le camp de ski est une activité complémentaire durant l'hiver. Ils accueillent volontiers le corps enseignant pour leur passeport-vacances pour qu'ils puissent mettre en avant leurs compétences lors de ces activités vertes. Le Conseil communal et le RE peuvent compter sur le soutien d'un groupe de parents de Vernay prêts à aider dans l'organisation des camps de ski, malgré que les 5H n'y participeront pas en 2017-2018 !

DATE : 31 MAI 2017 – 20h00

**M. Joseph Borcard**, Conseiller communal, répond à M. Roulin qu'il ne sait pas ce qu'il s'est passé pour la réparation de l'éclairage public de Forel. Dernièrement, il y a eu quelques couacs avec le Groupe E pour des réparations à Estavayer-le-Lac et il s'engage à faire le nécessaire dès demain matin afin de procéder aux réparations nécessaires dans les plus brefs délais.

**M. Patrice Marmy**, Conseiller général, informe qu'il a été interpellé et a vu une annonce sur Anibis pour la vente d'une caravane au camping de la Nouvelle Plage avec terrain au premier plan. Est-ce que le règlement en vigueur autorise cette pratique ou est-ce que le gérant peut l'autoriser ?

**M. Dominic Catillaz**, Conseiller général, relève que le Conseil général ne va pas recommencer un débat qui a déjà été fait lors de la dernière législature. C'est très bien que les nouveaux élus essaient de faire ce qu'ils peuvent mais sur ce dossier précis, les anciens Conseillers généraux ont passé pas mal de temps, une commission a siégé, le Conseil communal a fait d'énormes recherches aussi dans les autres villages pour essayer de placer un centre sportif avec les échecs connus. Du coup, le Conseil général 2016 s'est rabattu sur cette solution de refaire les terrains qui sont aux grèves du lac. Ce vote a eu lieu le 24 mai 2016. Cela fait maintenant un an que tout le monde attend là-dessus, il y a une urgence, les utilisateurs sont insatisfaits ce qui est compris de tous. Il ne faut plus attendre, il faut aller de l'avant et procéder à ces réaménagements. La Ville d'Estavayer-le-Lac ou la Commune d'Estavayer a droit à des infrastructures respectables et en bon état. C'est un bon signe que le Conseil communal a donné ce soir par les propos de M. Votta en début de séance. Il rappelle qu'il y a des délais qu'il va absolument falloir tenir pour avancer le plus rapidement possible. Sans vouloir mettre de pression, il rappelle qu'il y aura l'organisation des finales pour les juniors du FC prévues à Estavayer-le-Lac en 2019 et ce serait vraiment l'idéal si l'inauguration des terrains pouvait se faire à ce moment-là. Pour cela, il est clair qu'il faut que le planning soit tenu et que le Conseil communal mette une pression constante sur les bureaux et autres pour que les terrains soient prêts à ce moment. Il espère que le Conseil communal mette des priorités importantes sur ce dossier afin de proposer aux gens d'Estavayer des terrains vraiment en bon état. Sa deuxième intervention concerne les déprédations en ville. Habitant près de la Place de Midi, certaines personnes n'ont pas attendu les beaux jours d'été pour faire la fête et surtout lorsqu'elles rentrent, il est constaté régulièrement des déprédations sur la Place de Midi (fleurs arrachées, cailloux dans les haies, etc). Il y a également eu le problème du vandalisme vers l'Amarante. Il pense qu'il faudra gentiment prendre des dispositions à ce sujet car c'est scandaleux. Il demande au Conseil communal d'envisager la possibilité de faire une étude pour la pose de caméras à certains endroits importants de la ville afin de pouvoir retrouver les auteurs de ces actes et les punir.

**M. Jean-Marc Berset**, Conseiller général au nom du groupe BMR, informe que ce groupe s'interroge sur les investissements votés et acceptés par les anciennes communes. Y a-t-il des délais de réalisation ? Il pense notamment aux différentes réfections de routes, de tronçons pour la défense-incendie ainsi que des raccordements à l'épuration sur la Commune de Morens. Pour information, ces différents travaux d'entretien ont déjà été financés et mis en réserves. Il demande ensuite si le Conseil communal a des informations à donner au sujet de l'avenir du restaurant communal situé à Bussy. Il demande également au Conseil communal une proposition de mise en place d'une nouvelle structure opérationnelle qui devrait traiter entre autres les différents soucis de nuisances qui touchent plus particulièrement les habitants riverains de l'aérodrome. Enfin, il tient à remercier et féliciter le Conseil communal pour la fourniture rapide de photos détaillant les objets soumis à une demande de crédit pour les votes de ce soir.

DATE : 31 MAI 2017 – 20h00

**M. Dominique Aebischer**, Conseiller communal, répond à M. Marmy qu'il est vrai que le camping communal a mal vieilli. Son règlement date de 1981 et donne beaucoup de prescriptions (interdiction auvent en dur, véranda, etc). Des choses se sont faites au fil du temps et le Conseil communal se rend compte qu'il est difficile maintenant de faire appliquer ce règlement. Au niveau des places, chaque fois que quelqu'un demande pour changer son mobilhome, c'est impossible la place est trop petite. A la Commission qui s'occupe de la réfection de la Plage communale (filtre, etc), le Conseil communal a présenté un début de projet de nouveau camping ; il a l'envie de venir d'ici 2 à 3 ans avec un projet de réassainissement du camping communal avec des places plus grandes mais cela veut dire que tout doit être réaménagé et l'idée est d'attribuer chaque année des places différentes aux campeurs pour éviter qu'ils s'y installent. Actuellement, non seulement le camping a vieilli, mais sa population aussi. Pour en revenir à cette vente de parcelle, rien n'interdit de le faire. Certains locataires vendent leur vieux mobilhome beaucoup plus cher car ils vendent la place avec. Ensuite, le nouveau propriétaire contacte la commune et constate qu'il ne peut rien y aménager selon le règlement actuel. Avec toutes les libertés prises par les anciens locataires, le Conseil communal se rend compte qu'il ne peut plus faire appliquer le règlement actuel à ces derniers. Il faudra vraiment assainir le camping et faire un nouveau règlement, dans lequel on pourra mentionner que la vente de parcelle est interdite.

**M. Samuel Ménétrey**, Conseiller communal, prend note de la remarque de M. Catillaz concernant la solution à trouver pour éviter les déprédations en ville. Il s'agit d'un gros sujet qui demande une étude qui va amener beaucoup de débats suivant les optiques qui seront retenues. C'est une question qui a également touché le Conseil communal ce printemps suite aux gros actes de vandalisme constatés en ville et il en a discuté.

**M. Joseph Borcard**, Conseiller communal, rappelle, suite à l'intervention de M. Berset, les propos de M. Aegerter annonçant que le Conseil communal travaille actuellement à établir un plan de législation. Le Conseil communal reçoit énormément d'informations à cet effet et donne des priorités à certains investissements. Ce travail n'a pas encore été fait totalement et le Conseil communal étudie toujours pour savoir quelle priorité il va donner à quel projet selon la capacité financière communale.

**M. Eric Chassot**, Vice-Syndic, répond à M. Berset concernant l'aérodrome qu'il y a effectivement beaucoup d'attentes des riverains des pistes pour trouver un système qui leur permette de s'exprimer. Il était dans l'attente du renouvellement et de la modification des statuts de l'ASIC qui est une Association pour la sauvegarde des intérêts des communes touchées par l'aérodrome. Cette assemblée a eu lieu il y a deux-trois semaines. Il a ensuite présenté au Conseil communal un projet de cahier des charges pour une commission de l'aérodrome. Quelques corrections doivent y être apportées concernant les charges et les devoirs et un point qui posait problème est également sa composition. Il faut savoir qu'aujourd'hui on est une commune de 10'000 habitants avec une quantité de groupes politiques et il faut trouver un équilibre qui permette de ne pas créer un précédent où tout à coup des commissions vont être nommées très localement et mettre un peu une concurrence à l'intérieur de la commune. Actuellement, un équilibre est recherché pour permettre aux riverains de s'exprimer dans cette commission. Le Conseil communal viendra très prochainement avec une proposition à ce sujet.

**M. Eric Chassot**, Vice-Syndic, répond à M. Berset concernant l'Auberge communale de Bussy que, dans le cadre de la révision du PAL de Bussy effectuée ces dernières années, le Conseil communal s'était posé la question de l'avenir du bâtiment de l'école (5 appartements, ancien bureau communal, 2 salles de classes et un bâtiment annexe avec la salle des sociétés). La réflexion du Conseil communal a été de changer son affectation et de le mettre en zone « village » pour le vendre et reporter l'argent de cette vente sur la réfection du restaurant où les activités des sociétés locales seraient ramenées. La zone de

DATE : 31 MAI 2017 – 20h00

l'Auberge communale a été mise, elle, en zone d'intérêt général dans le PAL. Suite à cela, un crédit d'étude de CHF 180'000.00 a été voté pour la réfection de cette Auberge communale. Il faut savoir que le village de Bussy est classé ISOS comme Estavayer-le-Lac. Différents échanges ont eu lieu avec le Service des biens culturels qui sont arrivés à la réflexion que ce n'était pas une réfection qu'il fallait entreprendre mais une reconstruction. La demande préalable a été faite l'année passée et le retour est arrivé au mois de février-mars à Estavayer. La planification de ces travaux était prévue pour 2019 puisque le bail du tenancier allait jusqu'à fin 2019, donc le Conseil communal n'était pas pressé dans l'avancement de ce dossier. Le tenancier a ensuite donné son congé ; le projet de réfection a été mis en standby et ce dossier a été transmis à M. Aegerter, Conseiller communal, responsable des locations car il s'est avéré qu'il était plus opportun de trouver un locataire dans un premier temps, plutôt que de laisser cet endroit fermé.

**M. Philippe Aegerter**, Conseiller communal, poursuit cette information en relevant que la résiliation de cette location s'est relativement bien passée car la commune a accepté une résiliation anticipée, à fin février, et bien lui en a pris car de toute façon, le gérant était à bon de souffle mais il a honoré ses loyers jusqu'à fin février. La deuxième bonne nouvelle est que le Conseil communal s'attendait à trouver des locaux dans un piteux état ; cela n'a pas été le cas, l'appartement ayant été rafraîchi par le locataire (appartement loué uniquement avec le restaurant car sans cuisine). Le Conseil communal a ensuite étudié ce qu'il y aurait lieu de faire pour relouer cet établissement. En fin de compte, il n'y a pas grand-chose à faire. Suite à la visite du SAAV (Service alimentaire et des affaires vétérinaires) qui a fait une expertise, il y a pour CHF 5'000.00 à 10'000.00 de frais pour une remise aux normes de la cuisine du restaurant. Parallèlement, une annonce de mise en location a été insérée dans les journaux et 4 -5 intéressés se sont manifestés qui ont procédé à une visite avec des représentants de la commune dernièrement. Actuellement, le Conseil communal est dans l'attente de leur retour. Les éventuelles offres reçues seront évaluées et surtout du point de vue de la sécurité financière des postulants car pour eux il y a un bon investissement à faire car il n'y a plus de vaisselle, casseroles, etc. Même si le Conseil communal ne va pas augmenter le loyer, cela reste tout de même un investissement important pour le futur repreneur.

**M. Carlo Bonferroni**, Conseiller général, demande quand les écriteaux des entrées des localités seront changés et les anciens seront-ils vendus ?

**M. Nicolas Giacomotti**, Conseiller général, revient sur le dossier des terrains de foot, et informe que, selon ses recherches, la possibilité a été étudiée uniquement du côté de Vernay et d'Estavayer-le-Lac pour les placer. Il relève qu'il est pour les terrains de foot et qu'ils doivent être aménagés très rapidement. Mais là, comme pour le port, on parle d'un investissement de 7 millions et un investissement qui mettra fin à tout rêve d'un centre sportif à Estavayer. Le jour où les terrains de foot sont réaménagés sur les terrains actuels, c'est fini pour le centre sportif de la grande Commune d'Estavayer. Il relève qu'il n'a pas demandé d'annuler le vote fait l'an passé mais uniquement une séance pour en parler avec les différents clubs. Il est persuadé que même le comité du FC Estavayer-le-Lac, si cette séance peut se faire dans un court délai, pourra être intéressé. Le Conseil général a entendu son avis, celui de M. Catillaz et il demande dès lors de procéder comme pour la reprise de la concession du port, soit à un vote de principe du Conseil général sur sa proposition de réunir les différents représentants des clubs.

**M. André Losey**, Syndic, répond que le Conseil communal va sérieusement réfléchir à la proposition faite de réunir les représentants des différents clubs sportifs mais il faut qu'il puisse en discuter à l'interne ; cela sera fait rapidement et le Conseil général en sera informé dans les meilleurs délais.

DATE : 31 MAI 2017 – 20h00

**M. Dominic Catillaz**, Conseiller général, intervient suite à cette proposition, par rapport à la prise de position que va faire le Conseil communal, il espère que tous les objets votés lors de la dernière législature dans les anciennes communes ne seront pas remis en question. Car si on doit à chaque fois redécider si on procède à des investissements déjà votés, plus grand-chose ne va se faire dans les villages ou à Estavayer-le-Lac. On est maintenant une grande commune complète ; des décisions ont été prises par des personnes en place au moment des votes, il faut respecter cela pour pouvoir avancer dans ces projets sinon cela va remettre en cause tout le fonctionnement autant pour le Conseil communal que le Conseil général de savoir que tous les dossiers peuvent être remis en cause par une nouvelle législature.

**M. Steve Pillonel**, Conseiller général, souhaite réagir suite à l'intervention de M. Dominic Catillaz. Il relève que les propos de M. Nicolas Giacomotti ne visaient pas à remettre en cause le crédit voté pour les terrains de foot, tant une réalisation rapide d'infrastructures décentes est reconnue comme nécessaire, mais tendaient à demander un vote de principe du Conseil général quant à la volonté de créer un centre sportif dans un endroit permettant la réalisation d'un projet digne de la nouvelle grande Commune d'Estavayer.

**M. le Président** répond que le Conseil général a bien compris le message de M. Giacomotti. L'idée est de réunir les présidents des différentes sociétés sportives dans un délai acceptable et c'est ce que le Conseil communal va s'atteler à faire. **M. le Syndic** le confirme.

**M. Dominique Aebischer**, Conseiller communal, répond à M. Bonferroni que l'adjudication des nouveaux panneaux d'entrées de localités a été faite dernièrement. Les changements de panneaux se feront prochainement, en accord avec le Service des Ponts et Chaussées. La règle est que partout où il y a un panneau de limitation de vitesse, il faut mettre un panneau d'entrée de localité. Pour le rachat des anciens panneaux, il informe qu'à Bussy, cela ne sera pas possible de les vendre car ils ont été volés mais ailleurs oui si quelqu'un est intéressé, le Conseil communal procédera à une vente.

**M. Christophe Bloechle**, Conseiller général, demande si c'est possible d'avoir un crédit voté précédemment par le Conseil général et de l'attribuer à un nouveau projet en gardant le même crédit. Il lui semble que quand le Conseil général vote un crédit, il est relié à un projet précis et que si on change le projet, il faut revoter le crédit.

**M. André Losey**, Syndic, répond à M. Bloechle et informe qu'un précédent existe où par transparence vis-à-vis du Conseil général – il s'agissait d'un montant de CHF 50'000.00 qui n'avait pas été utilisé pour un projet et le Conseil communal avait un projet quasi similaire pour le même coût – le Conseil communal avait annulé le premier crédit et demandé un nouveau. Il ne faut pas mélanger les projets. Il vaut mieux annuler le premier crédit voté et demander un nouveau.

**M. André Losey**, Syndic, souligne que chaque Conseiller général a reçu un stylo avec le logo de la nouvelle commune sauf deux Conseillers qui ne l'ont pas reçu suite à un problème à La Poste. Ces derniers seront remplacés. L'histoire de ces stylos est que le Conseil communal cherchait une idée de cadeau pour les nouveaux citoyens. Le Conseil communal a trouvé également important d'en offrir un aux Conseillers généraux et au personnel communal. C'est un signe d'identification.



DATE : 31 MAI 2017 – 20h00

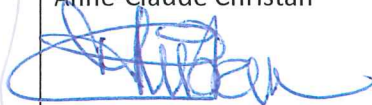
La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** demande aux intervenants de la soirée de remettre à Mme Christan leurs textes en format électronique ou papier afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Il informe que :

- le Conseil communal organise le traditionnel accueil des nouveaux citoyens qui aura lieu le vendredi 2 juin et il se réjouit de représenter le Conseil général à cette occasion.
- le Bureau du Conseil général se réunira le mercredi 7 juin pour lancer les travaux sur le nouveau règlement du Conseil général ; ce dernier sera tenu informé en temps voulu.
- la Fête Dieu aura lieu le jeudi 15 juin ; M. le Président ne peut qu'encourager à participer à cette cérémonie religieuse haute en couleurs qui s'inscrit dans les traditions incontournables de la cité, sans compter le Festival des Roses et autres qui vont se passer avant la prochaine séance du Conseil général
- la prochaine séance du Conseil général aura lieu le lundi 3 juillet.

**M. le Président** remercie chacun de son travail et souhaite à tous une bonne fin de soirée. Il lève la séance à 22h10.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

La Secrétaire du Conseil général :  
Anne-Claude Christan



Le Président :  
Marco Bezzola



Le Secrétaire général :  
Lionel Conus

